

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 11 Décembre 2018  
Date d'affichage 11 Décembre 2018

**Nombre de conseillers**

en exercice 29  
présents 20 (+ 5 procurations)  
votants 25

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20181224-DEL\_18\_12\_17\_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2018  
Affichage : 24/12/2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Le DIX-SEPT DECEMBRE à Vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, M GALLAND Philippe, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Thomas GAETAN, M. Thierry BODIN, Mme TROUILLOT Marie-Hélène, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme MARCHAIS Bénédicte, M. Michel DIEDERICH, M. Gérard GUESNE, M. Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. PERRE Thierry, M. Claude DROUET, Mme Sylvie FAVRET

**Excusés** : Mme Josette JACOB, Mme MORIN-BURRE Camille, Mme DOLLON Sophie (Pouvoir donné à M. TACHEAU Jacky), M. Nicolas CHABLE (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), Mme ARZUL-MORICEAU Virginie (Pouvoir donné à M. Jean THOREAU), Mme Marie-Claire DUCELLIER, Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à M. Didier REVEAU), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL), M. Quentin GUTIERRES.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Sylvie SEQUEIRA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**ENS LES AJEUX : CONVENTION GESTION AVEC LES MFR**

La commune de la Ferté-Bernard mène une politique de préservation des milieux naturels situés sur son **ENS** (**E**space **N**aturel **S**ensible) et, au travers de sa notice de gestion (plan de gestion triennal), souhaite poursuivre différentes actions de valorisation et de gestion.

Monsieur le Maire, propose donc aux Membres du Conseil Municipal un projet de convention avec les MFR du Bois des Haies. Celle-ci définira un partenariat dans le cadre de la Gestion de l'**E**space **N**aturel **S**ensible des Ajeux.

Cette convention intègrera des travaux de génie écologique, des animations et un suivi d'espèces patrimoniales.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres votants (25 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes,

- A signer la convention de partenariat avec les MFR à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour une durée de 2 ans.
- A régler les frais qui en découleront (soit 5400 €/an, payable en 12 mensualités de 450€).

Pour Copie Conforme,  
Le Maire  
**Didier REVEAU**